

Amendement 163

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin
au nom du groupe ENF

Rapport**Verónica Lope Fontagné**

Fonds social européen plus (FSE+)

(COM(2018)0382 – C8-0232/2018 – 2018/0206(COD))

A8-0461/2018**Proposition de règlement****Considérant 2***Texte proposé par la Commission*

(2) *À l'échelle de l'Union, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques constitue le cadre pour le recensement des priorités en matière de réforme nationale et le suivi de leur mise en œuvre. Les États membres élaborent leur propre stratégie nationale d'investissement pluriannuelle de sorte à soutenir ces priorités en matière de réforme. Ces stratégies devraient être présentées en même temps que les programmes nationaux annuels de réforme de sorte à définir et coordonner les projets prioritaires en matière d'investissement qui seront soutenus par un financement national et/ou de l'Union. Elles devraient également servir à utiliser le financement de l'Union de manière cohérente et à optimiser la valeur ajoutée du soutien financier obtenu notamment des programmes soutenus par l'Union au titre du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen plus, du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et le Fonds européen agricole pour le développement rural, le mécanisme de stabilisation des investissements et InvestEU, le cas échéant.*

Amendement

(2) *Les fonds structurels de l'Union, dont le FSE+, ne devraient être soumis à aucune forme de conditionnalité politique ou économique. Ces mécanismes constituent un instrument illicite de contrôle des dépenses publiques des États membres et une atteinte à la liberté et à l'indépendance des nations européennes.*

Or. en

10.1.2019

A8-0461/164

Amendement 164

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin
au nom du groupe ENF

Rapport

Verónica Lope Fontagné

Fonds social européen plus (FSE+)

(COM(2018)0382 – C8-0232/2018 – 2018/0206(COD))

A8-0461/2018

Proposition de règlement

Considérant 20

Texte proposé par la Commission

Amendement

(20) Compte tenu de la nécessité persistante d'intensifier les efforts consacrés à la gestion des flux migratoires au sein de l'Union dans son ensemble et pour que les efforts de solidarité et de partage des responsabilités reçoivent un soutien cohérent, fort et constant, le FSE+ devrait soutenir la promotion de l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers, en complément des actions financées au titre du Fonds «Asile et migration».

supprimé

Or. en

10.1.2019

A8-0461/165

Amendement 165

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

au nom du groupe ENF

Rapport

A8-0461/2018

Verónica Lope Fontagné

Fonds social européen plus (FSE+)

(COM(2018)0382 – C8-0232/2018 – 2018/0206(COD))

Proposition de règlement

Considérant 20 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(20 bis) Le champ d'application des mesures d'intégration prévues par le présent Fonds devrait être porté en priorité sur les citoyens résidant légalement dans un État membre. Le FSE+ ne devrait en aucun cas être utilisé pour promouvoir, directement ou indirectement, de nouveaux flux migratoires vers l'Union.

Or. en

Justification

Les mesures relevant du FSE+ s'adressent à tous les citoyens qui résident légalement dans l'Union, quelle que soit leur nationalité ou l'ethnie à laquelle ils appartiennent. La discrimination positive est un facteur de ghettoïsation et de ségrégation qui va à l'encontre des objectifs d'inclusion sociale du FSE+.

10.1.2019

A8-0461/166

Amendement 166

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

au nom du groupe ENF

Rapport

Verónica Lope Fontagné

Fonds social européen plus (FSE+)

(COM(2018)0382 – C8-0232/2018 – 2018/0206(COD))

A8-0461/2018

Proposition de règlement

Considérant 25 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(25 bis) Les conditions structurelles spécifiques des zones rurales, montagneuses et insulaires exigent un engagement ciblé et spécifique du FSE + en faveur de la promotion, en collaboration étroite avec les autorités nationales, régionales et locales, de l'emploi, de la formation et de la compétitivité de ces régions et de la prévention de leur dépeuplement.

Or. en

10.1.2019

A8-0461/167

Amendement 167

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin
au nom du groupe ENF

Rapport

Verónica Lope Fontagné

Fonds social européen plus (FSE+)
(COM(2018)0382 – C8-0232/2018 – 2018/0206(COD))

A8-0461/2018

Proposition de règlement

Considérant 26

Texte proposé par la Commission

(26) La mise en œuvre efficiente et efficace des *actions soutenues par le FSE+ dépend de la bonne gouvernance et du partenariat entre tous les acteurs aux niveaux territoriaux pertinents et les acteurs socioéconomiques, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile. Il est dès lors essentiel que les États membres encouragent la participation des partenaires sociaux et de la société civile à la mise en œuvre du FSE+ en gestion partagée.*

Amendement

(26) La mise en œuvre efficiente et efficace des *objectifs du FSE+ et l'accès à ses ressources dans les États membres posent encore problème. Il est dès lors nécessaire à la fois de garantir des normes élevées de transparence et de responsabilité pour le FSE + et de réduire la charge administrative qui entrave l'accès des autorités nationales et des PME à ce Fonds, afin de soutenir efficacement les jeunes et de lutter contre le chômage de longue durée.*

Or. en

10.1.2019

A8-0461/168

Amendement 168

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin
au nom du groupe ENF

Rapport

Verónica Lope Fontagné

Fonds social européen plus (FSE+)

(COM(2018)0382 – C8-0232/2018 – 2018/0206(COD))

A8-0461/2018

Proposition de règlement

Article 4 – paragraphe 1 – point viii

Texte proposé par la Commission

viii) promouvoir l'intégration *socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées telles que les Roms;*

Amendement

viii) promouvoir l'intégration *socio-économique des citoyens qui résident légalement dans l'Union;*

Or. en